

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Website: www.africa-union.org

**SEMINAIRE SUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES EN AFRIQUE
CENTRE DE CONFERENCE, GRAND HOTEL
DU 28 AU 29 SEPTEMBRE 2006
BAMAKO, MALI**

RAPPORT FINAL

Septembre 2006

I. INTRODUCTION

1. Le séminaire sur l'harmonisation des statistiques en Afrique s'est tenu au Centre des Conférences du Grand Hôtel, à Bamako, République du Mali, du 28 au 29 septembre 2006. Il a réuni les représentants des instituts nationaux de statistiques des Etats membres, des communautés économiques régionales, des institutions internationales et des partenaires au développement pour discuter des problèmes liés au développement et à l'harmonisation des statistiques et de la mise en place d'un dispositif de collecte de données statistiques afin d'assurer la comparabilité entre pays.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

2. Son Excellence, Dr Maxwell, M. Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine a tenu à remercier le Gouvernement et le Peuple maliens pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé offert à tous les participants et les dispositions pratiques prises pour faciliter l'organisation de la réunion. Il a poursuivi son allocution en remerciant les participants d'avoir accepté malgré leurs nombreuses charges de travail de participer activement à la réunion. Il a rappelé les principaux fondements qui ont amené la Commission à organiser ce séminaire. Il a insisté sur le programme d'intégration qui demande une masse importante de données statistiques pour évaluer les performances et assurer l'harmonisation des politiques sectorielles. Il a souligné que la Commission s'engage à jouer un rôle catalyseur dans le développement des données comparables. Il a terminé en invitant les participants à travailler d'arrache-pied afin d'aboutir, à l'issue des échanges, à des recommandations pertinentes et réalisables dans les meilleurs délais.

3. A son tour, l'honorable Modibo Sylla, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, représentant le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, a souhaité, au nom du peuple et du Gouvernement maliens, la bienvenue aux participants. Il a rappelé le rôle et l'importance des statistiques dans le suivi des politiques d'intégration et de lutte contre la pauvreté. Il a souligné la mise en place des stratégies nationales de développement de la statistique en cours d'élaboration dans les pays qui devraient contribuer à la création des conditions favorables au renforcement des capacités de production des données statistiques. Il a évoqué la nécessité d'inscrire l'harmonisation des données dans un cadre cohérent avec l'ensemble des partenaires.

4. Il a terminé son exposé en formulant le voeu qu'à la fin des travaux, le séminaire puisse apporter des conclusions qui contribueront à mettre en place des systèmes d'informations statistiques plus harmonisés et mieux adaptés aux besoins de développement des états.

III. CONTENU DU SEMINAIRE

5. Les travaux du séminaire ont démarré avec des présentations sur les expériences d'institutions en matière d'harmonisation de statistiques sur le continent, sur le cadre commun de collecte de données statistiques proposé par la Commission de l'Union africaine et sur le financement des programmes de développement et de renforcement des capacités statistiques.

6. Les discussions et échanges de vues ont essentiellement porté sur les principaux thèmes suivants :

Thème 1 : Le rôle et l'importance de la statistique dans le développement économique et social - [présenté par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique - CEA]

Résumé de la présentation

7. La communauté internationale a entrepris de nombreuses initiatives en vue d'assurer le développement économique et social notamment les engagements pris dans les années 1990 par le système des Nations unies pour la réalisation des OMD, l'évolution vers des stratégies de réduction de la pauvreté des institutions de Bretton Woods et la réforme du continent avec la création de l'Union africaine et le lancement du NEPAD.

8. Avec le consensus de Monterrey qui a mis l'accent sur la gestion axée sur les résultats, la politique de résultats met l'accent sur la performance, l'obtention de résultats est plus que jamais devenue une priorité.

9. La statistique permet d'identifier des problèmes, prévoir des résultats à atteindre, identifier les solutions, formuler les politiques et programmes et de suivi de leur mise en œuvre et évaluer les résultats et impacts. L'information statistique est utilisée pour savoir si un objectif est atteint ou non. Elle est indispensable dans le cadre de la stabilisation macroéconomique et financière, de l'intégration économique et monétaire.

10. Il y a nécessité d'harmoniser les données en mettant en place un système statistique africain (SSA) dont l'objectif est de faciliter la production des données statistiques comparables en support à la planification, la programmation des politiques économiques, sociales, environnementales et de gouvernance des différentes entités concernées.

11. Les principes directeurs du SSA seront le partenariat et la subsidiarité concertée. Ce système sera dirigé par une instance qui sera le lieu de discussion des principes directeurs de ses programmes statistiques. Il regroupera tous les États membres et examinera tous les programmes et actions concertés nécessaires à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Afrique.

12. Le SSA devra coordonner ses activités avec les intervenants externes en se focalisant sur les activités suivantes :

- Elaboration de concepts, définitions, nomenclatures et méthodologies
- Mettre en œuvre d'enquêtes spécifiques
- Compilation de données
- Diffusion de données
- Projets spécifiques (système africain de comptes nationaux, système des flux intra-africains, système de balance des paiements, etc.)

Recommandations

13. A la suite des échanges qui ont eu lieu après cette présentation, le séminaire a fait les recommandations suivantes :

- L'harmonisation des statistiques devrait être menée dans un contexte global en prenant en compte les normes et meilleures pratiques internationales ;
- L'UA devra recenser les diverses initiatives entreprises par les institutions régionales et d'autres organismes sur l'harmonisation des statistiques ;
- L'UA a été invitée de contribuer à mobiliser les ressources financières afin de renforcer les institutions nationales et régionales ;
- L'UA devra jouer un rôle de plaidoyer au niveau politique le plus élevé pour la promotion du développement des statistiques et s'assurer que la BAD et la CEA mettent en œuvre leurs mandats techniques ;
- L'UA, les Etats membres et les CER devront mettre à profit les outils de gestion des connaissances afin de diffuser les informations statistiques et d'établir des documents à leur sujet.

Thème 2 : Stratégies et méthodes utilisées par AFRISTAT en matière de collecte des données statistiques auprès des Etats membres – [présenté par l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne - AFRISTAT]

Résumé de la présentation

14. Les activités d'AFRISTAT ont commencé à son siège à Bamako au Mali le 2 janvier 1996. Conformément à ses objectifs, il a entrepris de diffuser les informations statistiques de ses Etats membres. Pour ce faire, une collecte des données auprès des Etats membres a été initiée. AFRISTAT qui forme un réseau avec les instituts nationaux de statistiques (INS) des Etats membres a mis en

place un dispositif de collecte et de diffusion des données des Etats membres. Ce dispositif comprend :

15. Un réseau de consultants nationaux ou correspondants d'AFRISTAT désignés par les Directeurs des INS ;

- un ensemble de procédures de validation des données ;
- des questionnaires et un guide de remplissage

16. Avant d'entreprendre la collecte, quelques précautions ont été prises pour ne pas concurrencer les pays et surtout pour pas publier des informations contradictoires. Elles sont relatives au niveau de détail, le statut et la validation des données :

- Concernant le statut des données à recueillir et à publier, il a été décidé qu'AFRISTAT ne publie que des données officielles existantes dans les Etats, déjà diffusées par les structures nationales compétentes et contenues dans des sources officielles identifiées. Contrairement à certaines organisations, les données manquantes ne font pas l'objet d'estimation ;
- S'agissant du niveau de détail des données à publier : les données sont très agrégées, la diffusion des données détaillées devant relever des Etats membres. A cet effet, les INS ont été dotés de sites Internet ayant des liens avec celui d'AFRISTAT ;
- La validation des données : elle s'effectue de la façon suivante : les données recueillies sont validées par la Direction de l'INS avant transmission à AFRISTAT ; à leur réception, les experts d'AFRISTAT procèdent à leur vérification et renvoient au consultant les données jugées invraisemblables ou incohérentes pour confirmation ou correction. Une fois la qualité jugée satisfaisante, l'INS transmet officiellement les données pour publication sur le site Internet d'AFRISTAT. Ces échanges se font par courrier électronique.

17. Actuellement, trois catégories de publications sont présentées sur le site : les données conjoncturelles actualisées selon un rythme hebdomadaire, les données structurelles des Etats membres et le bulletin de données conjoncturelles des Etats d'AFRISTAT. Egalement sur le même site, sont publiés, des informations institutionnelles sur les INS (statut, moyens humains et matériels), un recueil des données statistiques des Etats membres et un rapport sur l'état des SSN des Etats d'AFRISTAT. Ces trois dernières publications ne font pas l'objet de mises à jour régulières.

18. Les principales difficultés rencontrées sont relatives à :

- la qualité insuffisante des données, notamment, l'absence de données et la discontinuité des séries, les mauvais reports de données, le manque de documents sources pour la validation et la non-précision des concepts et définitions ;
- la question du raccordement des séries issues de sources différentes

19. En guise de recommandation, il est proposé qu'une concertation soit menée entre les partenaires des INS de façon à adopter un format de publication standard qui tiennent compte des besoins de tous. Des fiches de collecte commune pourraient être élaborées et remplies par un point focal au sein de l'INS dans chaque pays.

Recommandations

20. A la suite des échanges qui ont lieu après cette présentation, le séminaire a recommandé :

- exhorter les partenaires à aider les institutions statistiques nationales à collecter, à traiter et à publier des données statistiques dans un cadre coordonné;
- S'accorder sur un format de collecte de données statistiques aux niveaux régional et continental ;
- lancer un appel au PNUD, à la BAD et à la CEA pour qu'ils soutiennent le développement de la statistique et le processus de diffusion dans les Etats membres ;
- procéder à des consultations avec les organisations internationales et d'autres utilisateurs des statistiques ;
- consigner les informations statistiques disponibles et pertinentes (métadonnées) dans des documents qui serviront de matériel de référence ;
- mettre en place des comités de validation dans les Etats membres pour la validation des données statistiques ;
- inviter les Etats membres à réorganiser leurs Instituts nationaux de statistiques afin d'améliorer leur capacité et leur efficacité ; et
- encourager les Instituts nationaux de statistiques à mettre en place des bases de données et à publier les annuaires statistiques.

Thème 3 : Harmonisation des méthodes de production des comptes nationaux – [présenté par l'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne - AFRISTAT]

Résumé de la présentation

21. Créé en septembre 1993 par un traité signé par quatorze Etats d'Afrique subsaharienne, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, en abrégé AFRISTAT, est une organisation internationale qui regroupe actuellement 18 Etats africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo). Son siège est à Bamako (Mali).

22. AFRISTAT a pour mission d'aider les Etats membres à construire des outils de base (socle minimal) pour le développement de la statistique, de développer des systèmes statistiques cohérents et efficaces, de répondre aux demandes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques de développement et d'assurer la formation permanente des cadres nationaux en matière de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information statistique. Pour cela, il se fonde sur les normes, les concepts et cadres statistiques existants déjà au niveau international tout en les adaptant au contexte de ses Etats membres.

23. AFRISTAT, dans sa sphère d'intervention, a mis en œuvre ou exécuté plusieurs programmes en vue de l'harmonisation des méthodes de production des statistiques. Ainsi il a élaboré pour ses Etats membres, des nomenclatures communes d'activités et de produits (NAEMA et NOPEMA); un guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux se basant sur le SCN93, adapté aux Etats; un recueil des concepts et méthodologie de production des statistiques du secteur informel; des méthodes d'élaboration des PIB comparables; la production des comptes nationaux définitifs au moyen du système informatique ERETES.

24. Les travaux d'harmonisation des nomenclatures et des méthodes d'élaboration des comptes nationaux définitifs ont été menés par des groupes de travail composés des experts des Etats membres d'AFRISTAT ayant des expériences en matière de nomenclatures et de comptes nationaux.

25. Partant des référentiels internationaux (NACE, CPA, CITI rev3), le groupe de travail sur les nomenclatures, aidé des experts d'AFRISTAT a mis en place les nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres: NAEMA (nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT; NOPEMA (nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT). Ces nomenclatures sont actuellement utilisées pour les travaux statistiques dans les Etats membres.

26. Concernant les comptes nationaux, le groupe de travail, avec l'appui des experts d'AFRISTAT, a réalisé le guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux pour les Etats membres.

Recommandations

27. Le Séminaire a formulé les recommandations suivantes :

- la mise en place de structures semblables à celle d'AFRISTAT dans les autres régions;
- la nécessité a été convenu de renforcer les moyens humains et financiers des instituts nationaux de statistique;
- l'application par les instituts nationaux de statistique du système de comptabilité nationale 93 ; et
- l'élaboration d'une méthodologie pour la collecte de données sur le secteur informel qui contribuerait à mieux estimer les PIB des États membres.

Thème 4 : Approche méthodologique pour l'harmonisation des statistiques monétaires et financières – [présenté par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest – BCEAO]

28. La volonté affichée des Hautes Autorités des Etats africains d'accélérer le processus d'intégration économique et monétaire à l'échelle continentale a rendu urgentes les réflexions sur les conditions idoines de création et de fonctionnement d'une union économique et monétaire viable.

29. Le présent séminaire d'harmonisation offre l'occasion de faire un état des lieux des initiatives en matière d'harmonisation des statistiques en Afrique et de formuler des propositions pour les inscrire dans un cadre cohérent de coordination des actions à envisager au niveau du continent.

30. Dans le domaine des statistiques monétaires et financières, l'harmonisation est un préalable essentiel a la construction de l'union monétaire. La future banque centrale africaine devra disposer de données nationales fiables et comparables afin d'être en mesure de mettre en œuvre d'une politique monétaire crédible.

31. Un survol de l'état des lieux en matière de détermination des statistiques monétaires permet de relever des situations disparates. Fondamentalement, des différences sont notées au niveau :

- des concepts et des définitions ;
- du champs couvert par les statistiques monétaires et financières ;
- des méthodologies de collecte, de traitement et de présentation des données monétaires et financières ;
- du dispositif législatif et réglementaire accordant les prérogatives aux banques centrales en matière de collecte et de traitement des données.

Recommandations

32. La réunion a fait les recommandations suivantes :

- la mise en place d'un comité au sein de la structure de l'UA, chargé de suivre les statistiques financières et monétaires en collaboration avec les banques centrales ;
- la mise en place des structures formelles pour l'harmonisation des statistiques monétaires et financières au niveau des Communautés économiques régionales ;
- l'inventaire des concepts en veillant à ce qu'ils soient comparables et conformes avec les meilleures pratiques et normes internationales ;
- l'Afrique devra s'appuyer sur les normes de publication des statistiques monétaires et financières du FMI ;
- l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire qui obligerait les Etats membres à fournir les données requises à l'UA; et
- l'UA, la CEA et la BAD devront identifier tous les acteurs qui sont impliqués dans le processus d'harmonisation et s'appuyer sur leur expériences.

Thème 5 : Proposition d'un cadre minimum d'indicateurs pour des statistiques comparables en Afrique – [présenté par la Commission de l'Union africaine – UA]

Résumé de la présentation

33. L'Union africaine s'est engagée à accélérer le processus d'intégration socioéconomique, politique et culturelle afin de surmonter l'étroitesse des marchés nationaux en créant un marché commun pour la mobilisation de ressources, de parvenir rapidement au développement de l'Afrique et de participer activement à la dynamique de la mondialisation.

34. Cet engagement à assurer le développement du continent a accru considérablement les besoins de la Commission en données statistiques pour la formulation, la programmation, la mise en œuvre et le suivi des politiques. En effet, la statistique occupe une place de choix dans le processus de développement, en termes de pertinence, de fiabilité et de disponibilité à temps pour mesurer les résultats. Aujourd'hui, les données statistiques de qualité et comparables sur l'ensemble des pays africains sont quasiment inexistantes.

35. Ce déficit de l'information statistique a amené la Commission à prendre des nombreuses initiatives pour le développement des statistiques et à s'engager, de façon active, dans la coordination et le plaidoyer en faveur de la statistique. Elle

propose une concertation avec l'ensemble des instituts nationaux, les communautés économiques régionales et les partenaires de façon à mettre en place un dispositif collecte et un format de diffusion standard des données des Etats membres conforme aux normes internationales tenant compte des besoins de tous.

36. Ce dispositif doit se fonder sur les expériences existantes, les normes, les concepts et cadres statistiques existants déjà au niveau international tout en les adaptant aux contextes de ses Etats membres. Cela nécessite la mise en place d'un réseau dynamique avec tous les acteurs notamment les instituts nationaux de statistiques (INS) des Etats membres, les piliers de l'intégration qui sont les CER, les partenaires la CEA et la BAD et les organisations techniques notamment AFRISTAT.

37. Ce processus doit inclure la validation des données, le développement et l'harmonisation des sites Internet et leur interconnexion afin d'assurer la disponibilité de données statistiques. Il convient de mettre place un mécanisme de coordination et de financement pour assurer la disponibilité permanente des données statistiques produites par les Africains à travers le développement, la collecte, le traitement et la validation.

Recommandations

38. Le séminaire a fait les recommandations suivantes :

- l'UA devra mettre en place une stratégie globale pour l'harmonisation des statistiques en Afrique prenant en compte les expériences des autres institutions et des Etats membres ;
- l'UA devra créer un fonds pour aider les Etats membres à développer, renforcer et consolider leur capacité opérationnelle;
- L'UA devra, en collaboration étroite avec les CER, la CEA, la BAD et AFRISTAT, élaborer un cadre d'indicateurs comportant leur définition, leurs méthodes de collecte et leurs sources ;
- l'UA devra élaborer des indicateurs de base pour suivre et évaluer le processus d'intégration.

Thème 6 : Coordination du processus d'harmonisation et de validation des statistiques en Afrique - [présenté par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique - CEA]

Résumé de la présentation

39. Le Nouveau Programme pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), les Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les différents projets d'intégration sous-régionale et régionale ont créé une demande soutenue en statistiques comparables de qualité.

Malheureusement les moyens institutionnels et financiers des systèmes statistiques nationaux sont limités, leurs ressources humaines inadéquates du point de vue nombre et en termes d'expertise s'avèrent incapables de fournir les données requises pour le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques et sociales.

40. La présentation met l'accent sur le pilier de tout le processus de développement de la statistique en Afrique, le système statistique national (SSN). Les acteurs au développement de la statistique en Afrique devraient coordonner leur effort, pour s'assurer de l'intégration du SSN, étape nécessaire vers l'harmonisation des statistiques au niveau continental.

41. Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR), qui a été adopté par tous les acteurs du développement de la statistique en février 2006, se base sur ce pilier qu'est le SSN et définit les rôles des intervenants extérieurs au SSN. La mise en œuvre intégrale de cette stratégie devrait à l'horizon 2015, permettre d'inverser le cycle vicieux de dégradation de l'appareil statistique africain.

42. En matière de collecte et de validation des données, la présentation encourage les pays à mettre un accent particulier sur la diffusion des données, à utiliser les technologies de l'information et à produire un annuaire statistique. Un modèle de collecte et de validation des données reposant essentiellement sur les SSNs et des Commissions économiques sous-régionales fortes a aussi été présenté.

43. La présentation conclut en encourageant l'effort sous-régional et régional en matière d'harmonisation des statistiques et invite les pays à effectivement produire leur stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS), comme recommandé par le CSRR.

44. Après un long débat, le séminaire a formulé les recommandations suivantes :

- l'UA, la CEA et la BAD sont invitées à mettre en place un système de statistique africain commun;
- la nécessité de renforcer le mécanisme de coordination entre la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique. Il a été souligné que l'UA en sa qualité de coordinatrice d'ensemble au niveau politique devrait faire en sorte que les agences techniques, la BAD et la CEA exécutent leurs travaux techniques de façon harmonisée et coordonnée;
- la nécessité de renforcer les capacités des instituts nationaux de statistique et des Communautés économiques régionales, sur les plans technique et financier et en matière de formation et de perfectionnement des ressources humaines. On pourrait y parvenir par le développement des systèmes

- statistiques africains. Cela améliorerait la capacité d'absorption des instituts nationaux de statistique;
- la mise en place d'un conseil statistique africain en tant qu'organe consultatif chargé d'aider dans l'harmonisation, l'élaboration de normes et de meilleures pratiques pour le développement de la statistique en Afrique;
 - la nécessité pour chaque État membre de réexaminer son cadre juridique et réglementaire en vue de mieux l'adapter à l'état actuel de la statistique;
 - l'UA, agissant en consultation avec la CEA, la BAD et les États membres, devrait rédiger une charte africaine de la statistique qui s'appliquerait à l'ensemble des États membres et institutions du continent. Cette charte contribuerait également à clarifier les rôles cruciaux de la Commission de l'Union africaine, de la BAD et de la CEA, tout comme le rôle et le degré d'influence des institutions extérieures;
 - les institutions internationales non africaines devraient harmoniser et coordonner la manière dont elles oeuvrent avec les instituts nationaux africains de statistique en vue de réduire les diverses exigences et pressions qui s'exercent indûment sur ces instituts;
 - il faudrait renforcer les capacités des centres de formation statistique et encourager les instituts nationaux de statistique à mener des activités de formation.

Thème 7 : Stratégies et activités de la BAD en matière de financement du développement de la statistique en Afrique – [Présenté par la Banque africaine de développement – BAD]

Résumé de la présentation

45. La présentation sur le «Rôle de la BAD dans le financement du développement de la statistique en Afrique » a porté sur la genèse et la structure du groupe de la BAD (trois institutions – BAD, FAD, et NTF), les conditions d'éligibilité au guichet du groupe, l'acceptation aux ressources du groupe, l'approche stratégique du groupe de la Banque, le rôle du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, l'intermédiation financière pour les ressources à des conditions de faveur ou non (instruments de financement), les domaines prioritaires ADF X, le financement de l'assistance technique dans le renforcement des capacités institutionnelles.

46. La présentation a couvert d'autres facilités de financement telles que la facilité de financement de l'assistance technique pour les pays à revenu intermédiaire (Fonds MIC), la subvention au titre du guichet multinational du FAD qui donne accès aux communautés économiques régionales (CER) avec possibilité d'accès par les organisations sous-régionales. La procédure pour le traitement des opérations d'octroi de subvention au titre de l'assistance technique a été développée, en soulignant que les pays et les organisations sous-régionales

devraient se mettre en rapport avec les interlocuteurs de la BAD dans leurs divers pays ou au sein de leurs diverses organisations.

Recommandations

47. Le séminaire a fait les recommandations suivantes :

- les bureaux de statistique devront se montrer plus dynamiques qu'ils entrent en contact avec l'interlocuteur de la BAD au sein de leur gouvernement afin d'élaborer et d'adresser une demande d'assistance. Cette démarche mettrait en mouvement le traitement du dossier à présenter éventuellement au Conseil; et
- les organisations sous-regionales devront suivre les directives ci-dessus indiquées et tirer profit des nouveaux fonds disponibles.

IV. ADOPTION DU RAPPORT

48. La réunion a adopté le rapport avec les amendements.

V. CEREMONIE DE CLOTURE

49. Le Directeur National de la Statistique et de l'Informatique a, au nom du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire de la République du Mali, félicité les participants pour le succès de leurs travaux. Il a ensuite exprimé sa profonde gratitude à l'égard de la Commission de l'Union africaine et l'a invitée à faire en sorte que les recommandations de la réunion puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais afin de parvenir très rapidement à des données statistiques harmonisées et comparables sur le continent.

50. Le Commissaire aux affaires économiques a, au nom du Président de la Commission, remercié les participants pour les échanges fructueux qui ont eu lieu et qui ont abouti à des conclusions très satisfaisantes. Il a rappelé que certaines des recommandations demandent des moyens financiers importants et l'implication des organes politiques de l'UA. Il a souligné que l'UA jouera son rôle de plaidoyer politique à tous les niveaux et a invité la CEA et la BAD à lui apporter leur appui technique. Il a indiqué que l'UA travaillera en étroite collaboration avec les Etats membres, les CER, la CEA, la BAD et l'AFRISTAT pour l'harmonisation des statistiques en Afrique.

51. Le Commissaire a remercié le Gouvernement et le Peuple maliens pour la qualité de l'accueil et les excellentes facilités mises à la disposition de l'UA pour la réussite de cette rencontre.